RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

greta LIMOUSIN

ALTERNANCE Apprentissage Professionnalisation

ÉLIGIBLE CPF

BÂTIMENT, TRAVAUX PUBLICS, BOIS



CAP Métiers du plâtre et de l'isolation

PRÉSENTATION MÉTIER

Le titulaire du CAP Métiers du plâtre et de l'isolation exerce dans le domaine des bâtiments neufs ou en réhabilitation dans le cadre de la construction de logements, de bureaux, de commerces ou de bâtiments industriels.

Les métiers du plâtre et de l'isolation évoluent régulièrement en fonction des nouvelles règlementations. Notamment dans le cadre de la transition énergétique, elles exigent de construire des bâtiments toujours plus performants. Cela implique la mise sur le marché de produits nouveaux nécessitant une évolution permanente des compétences pour leur mise en oeuvre.

OBJECTIFS

- Réaliser des doublages, cloisons, plafonds, ouvrages décoratifs à l'aide de produit humides et/ou de produits secs.
- Réaliser l'isolation intérieure thermique et acoustique.

PRÉ-REQUIS / CONDITIONS

- Savoir lire, écrire, compter, comprendre et s'exprimer en français

Un référent Handicap est à votre disposition pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation. Contactez le GRETA.

Contact : 05 55 12 31 31

Site(s) de formation

- Pôle formation GRETA/CFA - **Brive-la-Gaillarde**

Certificateur : MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

code RNCP : n°39032

Date de publication : 23/05/2024

www.greta-du-limousin.fr

BÂTIMENT, TRAVAUX PUBLICS, BOIS

CAP Métiers du plâtre et de l'isolation

Durée

- 1 an (670 h en centre - 490 h en entreprise), durée ajustable selon les acquis

Validation / Modalités d'évaluation

- CAP Métier du plâtre et de l'isolation, diplôme de niveau 3
- Contrôle en cours de formation (CCF)
- En fonction des certifications déjà obtenues, des dispenses d'épreuves ou blocs de compétences peuvent être accordée

Modalités de formation

- Formation en présentiel
- Alternance des périodes en centre de formation et en entreprise
- Formation et suivi individualisés adaptés aux acquis

Modalités de financement

- Financement individuel
- Contrat d'alternance
- Période de reconversion (ex Pro-A)
- Projet de Transition Professionnel (PTP)
- Compte personnel de formation (CPF)
- Région Nouvelle Aquitaine
- Plan de développement des compétences

Tarif de référence*

- 13 000 €

*Retrouvez nos conditions générales de vente sur le site Internet

CONTENU

RNCP39032BC01 - Etude et préparation d'une intervention : Compléter et transmettre des documents, décoder un dossier technique ; choisir les matériels et l'outillage.RNCP39032BC02 - Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant

RNCP39032BC02 - Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant : Traduire graphiquement un ouvrage simple ; sécuriser l'intervention, déconstruire, déposer, démonter des éléments d'ouvrage ; construire des ouvrages en plaques de plâtre sur ossature et des cloisons en panneaux de hauteur d'étage ; réaliser un doublage en complexe isolant ou une isolation thermo-acoustique intérieure ; traiter les joints et réaliser les enduits de finition ; réaliser un plafond modulaire.

RNCP39032BC03 - Réalisation de travaux spécifiques : Monter, démonter et utiliser des échafaudages ; construire un ouvrage en carreaux de plâtre, en terre cuite ou en briques plâtrières ; réaliser des enduits de plâtre.

Enseignement général : Français et histoire géographie, enseignement moral et civique, mathématiques et physique chimie, anglais, prévention santé environnement.

Compléments de formation : Sensibilisation aux valeurs de la République, aux enjeux du développement durable et du numérique; préparation à l'accès à l'emploi.

DEBOUCHES PROFESSIONNELS / POURSUITE D'ÉTUDES

Poursuite d'études : Il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études en BAC Professionnel ou en Brevet Professionnel

Métiers accessibles : Métiers du plâtre et de l'isolation : en plâtrerie sèche et traditionnelle, sur plafonds modulaires et dans l'isolation intérieure thermique et acoustique

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

- Entretien individuel
- Pour les demandeurs d'emploi éligibles : Validation de votre projet par un conseiller emploi (France Travail, Mission Locale, CAP EMPLOI ou Conseil départemental)
- Accès après avoir signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Candidature possible 6 mois avant et jusqu'au début de la formation sous réserve de places disponibles
- CPF : Inscription obligatoire 3 semaines minimum avant la formation